



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0344

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, d'une partie de la parcelle cadastrée B 3034 et d'une bande de terrain nu, le tout situé rue Guynemer

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0344**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, d'une partie de la parcelle cadastrée B 3034 et d'une bande de terrain nu, le tout situé rue Guynemer**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte de la cession

L'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Terraillon a été confié, par la Métropole de Lyon, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) au moyen d'un traité de concession signé le 10 décembre 2013. Il s'étend sur environ 6 ha et participe au renouvellement du quartier de Terraillon.

Dans le cadre d'une régularisation d'une emprise de terrain, nécessaire au classement des rues Bramet et Guynemer à Bron, la Communauté urbaine de Lyon a acquis par acte du 19 décembre 2016 une parcelle de terrain cadastrée B 3034 située rue Guynemer et a prononcé le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue Bramet dans son tronçon situé entre les rues Hélène Boucher et Guillermin par décision du Bureau n° B-2011-2116 du 14 mars 2011.

Par ailleurs, la Ville de Bron a approuvé le programme des équipements publics communaux à réaliser dans le cadre de cet aménagement, en particulier la création du parc central, Rosa Parks.

Les travaux d'aménagement ayant été réalisés, il convient désormais de rétrocéder ces parcelles à la Ville de Bron.

II - Désignation des biens cédés

Ainsi, et dans ce cadre, il est proposé la cession à la Ville de Bron :

- d'une partie de la parcelle cadastrée B 3034 pour une superficie de 480 m²,
- d'une bande de terrain pour une superficie de 88 m² appartenant au domaine public de la Métropole,
- le tout pour une surface totale de 568 m² et situé rue Guynemer à Bron.

III - Conditions de la cession

Aux termes du projet d'acte, cette cession interviendrait à l'euro symbolique.

Cette cession ne nécessite pas de déclassement préalable ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) du 6 octobre 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à l'euro symbolique, à la Ville de Bron, d'une partie de la parcelle cadastrée B 3034 pour une superficie de 480 m² et d'une bande de terrain nu pour une superficie de 88 m² appartenant au domaine public de la Métropole dans le cadre de la régularisation foncière engagée au titre de l'ORU pour l'aménagement du parc Rosa Parks à Bron, le tout pour une surface totale de 568 m² et situé rue Guynemer.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 27 juin 2016, pour un montant de 43 923 001,61 € en dépenses et 21 863 906,13 € en recettes sur l'opération n° 0P17O0827.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 € en recettes - chapitre 75 - compte 75888 - fonction 52,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 96 752,77 € en dépenses - compte 204412 - fonction 01 et en recettes - compte 2111 - fonction 01 pour des écritures d'ordre au chapitre 041 sur l'opération n° 0P17O2762.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.